



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

méduses

Question écrite n° 28869

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie sur la prolifération des méduses en Méditerranée. Diverses explications sont avancées pour expliquer ce phénomène : le réchauffement climatique fait que cette mer atteint une température de 13, 14°C en hiver. Or, les méduses se développent dans les eaux chaudes. La surpêche du thon et la disparition des tortues de mer, grands prédateurs de méduses, favoriseraient cette prolifération. Enfin, le rejet de substances hormonales, comme les pilules contraceptives ou les hormones destinée à lutter contre les effets de la ménopause, serait une dernière explication. Les piqûres de méduses, en grande quantité, peuvent se révéler dangereuses pour la santé, en particulier pour les personnes âgées et les enfants. Aussi souhaite-t-il connaître les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre afin d'enrayer le développement des méduses.

Texte de la réponse

La présence prolongée d'une concentration importante de méduses le long des côtes du littoral méditerranéen, en France comme dans d'autres pays, est observée depuis plusieurs années. Certaines espèces comme *Pelagia nocticula* sont effectivement gênantes pour les activités récréatives en mer du fait de leur caractère urticant, contraignant certaines collectivités à mettre en place des mesures de protection. La prolifération de méduses est, à la base, un phénomène naturel qui était déjà signalée à l'époque préindustrielle. Les observations scientifiques démontrent que ce phénomène répond à des cycles d'abondance pluriannuels entrecoupés de périodes de disparition. L'élément préoccupant est la durée anormalement longue du dernier cycle d'abondance, 2008 étant la huitième année de prolifération. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces pics : élévation de la température ou autre changement hydroclimatique, diminution du nombre de certains prédateurs (thons, tortues de mer...), enrichissement de l'eau en nutriments ; mais les spécialistes restent prudents sur les mécanismes mis en oeuvre. Si la présence dans les eaux de substances hormonales a été avancée par certains comme pouvant faire partie des multiples facteurs influant sur la prolifération des méduses, cette hypothèse n'est étayée à ce jour par aucune étude scientifique. Cependant, des perturbateurs endocriniens - qui ne sauraient se réduire aux seuls résidus de traitements hormonaux - sont effectivement retrouvés dans le milieu marin et ont un impact avéré sur la faune, le plus connu d'entre eux étant le TBT (produit contenu dans certaines peintures « antifouling » ou antisalissures). Les besoins de recherche en la matière sont importants, et c'est pourquoi, en 2005, le ministère en charge de l'écologie a créé un programme doté de 1 MEUR intitulé « Programme national de recherche sur les perturbateurs endocriniens », suite aux recommandations du comité de la prévention et de la précaution (CPP). Ce programme vise à soutenir des recherches fondamentales et finalisées sur le sujet. Un nouvel appel d'offres doté d'une enveloppe budgétaire similaire aura lieu fin 2008. S'il n'a pas été possible d'établir une corrélation entre ce phénomène de prolifération et un type identifié de pollution, des efforts considérables ont été mis en oeuvre depuis plus de trente ans pour réduire les rejets polluants en mer. L'action de la France s'inscrit dans le cadre de ses engagements communautaires mais aussi internationaux. Des instruments juridiques ont incité les États à améliorer leur connaissance des milieux marins et à diminuer les impacts des activités humaines sur ces milieux. Ainsi, les efforts en matière de lutte contre la

pollution ont été accrus ces dernières années afin de répondre aux objectifs de la directive-cadre sur l'eau (DCE) qui s'applique aux eaux superficielles et souterraines, mais aussi côtières. L'application de cette directive constitue un élément important de la protection du milieu marin, puisque 80 % de la pollution de ce milieu est d'origine tellurique. Par ailleurs, la France collabore avec l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée dans le cadre de la convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles. Un programme coordonné de surveillance continue et de recherche en matière de pollution de la Méditerranée (MEDPOL) a été élaboré avec des laboratoires et des centres de recherche de l'ensemble du pourtour méditerranéen. Sur la question des proliférations de méduses, le soutien du MEDPOL a notamment permis de lancer de nombreux travaux de recherche dans le cadre des programmes nationaux de surveillance en France, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Turquie et ex-Yougoslavie. Enfin, la directive stratégie pour le milieu marin, publiée à l'été 2008, préconise un effort supplémentaire pour améliorer la connaissance et la gestion de la mer et du littoral afin de parvenir ainsi au bon état écologique des eaux marines. La France et les autres États membres s'engagent résolument dans la mise en oeuvre de cette directive en cohérence avec les actions proposées sur ce thème dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28869

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : Écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6669

Réponse publiée le : 30 décembre 2008, page 11318